

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024

Étaient présent·e·s :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, PERRIN Nans, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, , RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, FRAISSE Noël, BONNARD Pierre.

Paul Thiollière donne procuration à Pierre Bonnard
Marie-Christine Chaprier donne procuration à Isabelle Baas
Christine Robin donne procuration à Estelle Trémoulhéac
Patricia Dumas donne procuration à Alexandre Vagnon

Isabelle Baas est nommée secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 04 avril 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II - Procès-verbal du conseil du 07 mai 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III - Demande de subvention pour l'élaboration d'un plan guide autour du Ternay

L'adaptation des territoires au changement climatique, et l'amélioration du cadre de vie sont éligibles au financement par le Fonds vert en 2024.

L'objet de cette étude et de définir une stratégie d'aménagement à long terme pour la commune de St Julien Molin-Molette.

Ce plan guide est multithématique et portera à la fois sur des questions d'aménagements d'espaces publics en lien avec la réouverture du Ternay, des questions d'habitat, des questions de parcours et de continuités de parcours dans la commune, des questions de vitalité des commerces, des questions sur l'évolution du patrimoine industriel, des questions de ressources, des questions d'usages...

L'idée étant de partager lors des temps de réunions publiques ces problématiques avec un maximum de personnes (public large, mais également institutionnel) afin que cette vision soit portée et partagée par le plus grand nombre.

En fin d'étude, vous disposerez d'un plan guide avec son schéma directeur portant le récit d'une vision pour la commune à long terme, un dossier de fiche-actions détaillant chacune d'entre elles et une frise chronologique permettant de déterminer quand il faut réaliser quelle action pour aboutir à cette vision.

Cette étude visera à la fois la renaturation du village, la prévention des inondations et permettra de valoriser la mobilité douce déjà bien présente au cœur de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette.

Cette étude est une offre de diagnostic complet, elle représente 70 jours de travail. Elle pourra être plus restreinte, nous ne nous engagerons que si nous obtenons 80 % de subvention. Le Parc du Pilat va nous accompagner dans cette démarche.

M. Fraisse et M. Bonnard se demandent s'il est nécessaire de consulter des cabinets d'études, nous avons certainement les compétences en interne pour décider de comment réaménager le centre bourg, de plus il y a déjà eu l'étude du collectif ATRE.

M. Vagnon donne l'exemple d'Annonay, qui n'a pas eu de projet global pour réhabiliter l'ancienne gare routière près de la Deume

Mme Elie précise que ce sont des spécialistes en urbanisme.

M. Plasson réaffirme que l'on ne peut pas se permettre de se tromper sur de tel projet.

M. Perrin pense qu'un plan guide peut nous permettre de faire des économies, avec des projets plus cohérents.

Mme Rivoire dit qu'elle comprend que parfois il y ait des débauches d'études, qu'il faudra être vigilant.

Mme la maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention auprès du préfet de la Loire dans le cadre du « Fonds vert », pour l'élaboration d'un plan guide autour du Ternay.

L'estimation de cette étude est de 37 820 € HT, soit 45 384 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 abstentions, AUTORISE Mme la maire à faire une demande de subvention de 50 %, soit 18 910 € DIT que les crédits seront répartis sur les budgets 2024 et 2025.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12		3

IV – Convention d'objectifs et de financement 2024-2027 : Centre social de l'espace Déôme

La caisse d'Allocations familiales de la Loire, les Communes de Bourg-Argental, Saint-Sauveur-en-Rue, Colombier sous Pilat, La Versanne, Graix, Burdignes, Saint-Julien-Molin-Molette et Thélis la Combe, le Département de la Loire, la Communauté de communes des Monts du Pilat, et le Centre social de l'Espace Déôme conviennent d'un partenariat basé sur des objectifs concertés.

La présente convention a pour objet de :

- Confirmer l'inscription du Centre social dans une démarche de projet ;
- Définir les modes d'interventions de chaque partenaire financier en référence à ses propres orientations et en tenant compte des dispositifs existants, (contrat enfance jeunesse, projet éducatif de territoire...) ;
- Prévoir des moyens pour la mise en œuvre du projet.

Le projet du Centre social est formalisé dans le document « **dossier unique** ». Il est accompagné d'un schéma de développement (budget prévisionnel) planifiant et chiffrant les grands axes d'interventions pour la période couverte par la convention.

Financement :

Pour la Commune de St Julien Molin Molette



En contrepartie du respect de ses engagements par le Centre social, la commune de Saint-Julien-Molin-Molette contribue au financement du pilotage de la structure et soutient les activités Enfance-Jeunesse. Ce financement est assuré par :

- Une subvention globale de fonctionnement répartie selon le nombre d'habitants de la commune d'un montant de 3 200 € en 2024, 3 250 € en 2025, 3 300 € en 2026, 3 350 € en 2027. Elle sera versée en deux fois, un acompte de 2 000€ en début d'année et le solde au moment de l'arrêté des comptes N-1 par le Conseil d'administration.
- Une subvention pour soutenir l'accueil des enfants et des jeunes d'un montant total pour les communes de 55 000 € qui sera proratisée en fonction du nombre d'enfants et de jeunes ayant fréquentés la structure l'année n-1. Ce montant sera majoré de 2% chaque année pour la durée de la convention. Elle sera versée en deux fois, un acompte de 60% de la somme au cours du premier trimestre de l'année et le solde sur présentation du bilan des actions en direction de l'enfance et la jeunesse.

L'espace Déome a le label centre social délivré par la CAF avec un nouveau projet social.

Il s'engage à décentraliser ses actions dans les autres villages. A favoriser des rencontres avec des publics porteurs de handicap. A aussi proposer des activités autour du bien vieillir.

Saint-Julien-Molin-Molette est la 2^{ème} commune après Bourg-Argental à recevoir des enfants avec l'accueil du mercredi et le centre aéré du mois de juillet. Pour cette année l'équipe souhaite rassembler tous les 9-11 ans sur Saint-Julien-Molin-Molette afin de créer des liens inter village avant l'entrée au collège. Les autres enfants iraient tous à Bourg-Argental, une navette sera mise en place.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Mme la maire à signer cette convention,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 et suivants pendant la durée de la convention.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V – Module de pilotage à distance de l'Eclairage Public

La commune dispose d'horloges astronomiques connectées fonctionnant sur le réseau bas débit du SIEL-TE Loire ROC42.

Afin de bénéficier du pilotage à distance de l'éclairage public de la commune, il est nécessaire de désigner une personne en charge de celui-ci.

La commune et l'entreprise en charge de la maintenance acte par convention la possibilité pour la commune d'avoir une action à distance sur l'éclairage public et donc la mise sous tension du réseau.

Pour rappel, l'antenne bas débit est située dans le clocher de l'Eglise.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Mme la maire à signer cette convention

DESIGNE Nans Perrin comme référent pour le pilotage à distance de l'éclairage public

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VI – DPU

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AD 150, 18 rue de la Modure
- Immeuble cadastré AB117, 35 rue Peyronnet

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

- Immeuble cadastré AE 379, 380, 28 et 394 4 chemin des tissages (Mme la maire ne participe pas au vote)

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
14	14		

VII – Divers

- Le portrait du président a disparu, on fera un message aux associations et personnes extérieures qui utilisent la salle.
- Il y a encore et toujours des problèmes de chiens.
- SICTOM : mise en place des colonnes de tris en ce moment, l'inauguration est repoussée au mercredi 26 juin 2024.
- Maison de santé : la toiture est terminée, le chantier est dans les temps. Il reste à choisir les colories avec les professionnels de santé.
- Ecole : Nelly Vocanson s'en va, la nouvelle directrice sera Mme Talaron
- Convention ludothèque : une caisse de jeux prêtée par Tu joues est en place à l'école. Une première animation a été faite avec succès à l'EHPAD, il y en aura 2 autres.
- STEP : le chantier du changement d'une partie de la bâche et de l'enrochement est terminé, il a été interrompu à cause des intempéries. La SAUR et les services techniques ont travaillé sur le déversoir vers le pontin en sortie de STEP
- Impasse du Ternay : Le concassage est terminé, le pré est à nouveau propre. Les matériaux issus de cette opération seront réemployés. Ils sont stockés à l'ancienne STEP.
- Le CCAS remercie les services techniques pour la pose des cuves et de la pompe pour les jardins partagés.
- La relève des compteurs est avancée au 17 juin pour un envoi des factures en septembre/octobre. Les cartons en cas d'absence seront mis sous enveloppes, à rendre en mairie.
- Le prochain conseil est prévu le jeudi 04 juillet 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 42 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Isabelle Bess